Un mauvais jour pour annoncer des mesures contre Cuba

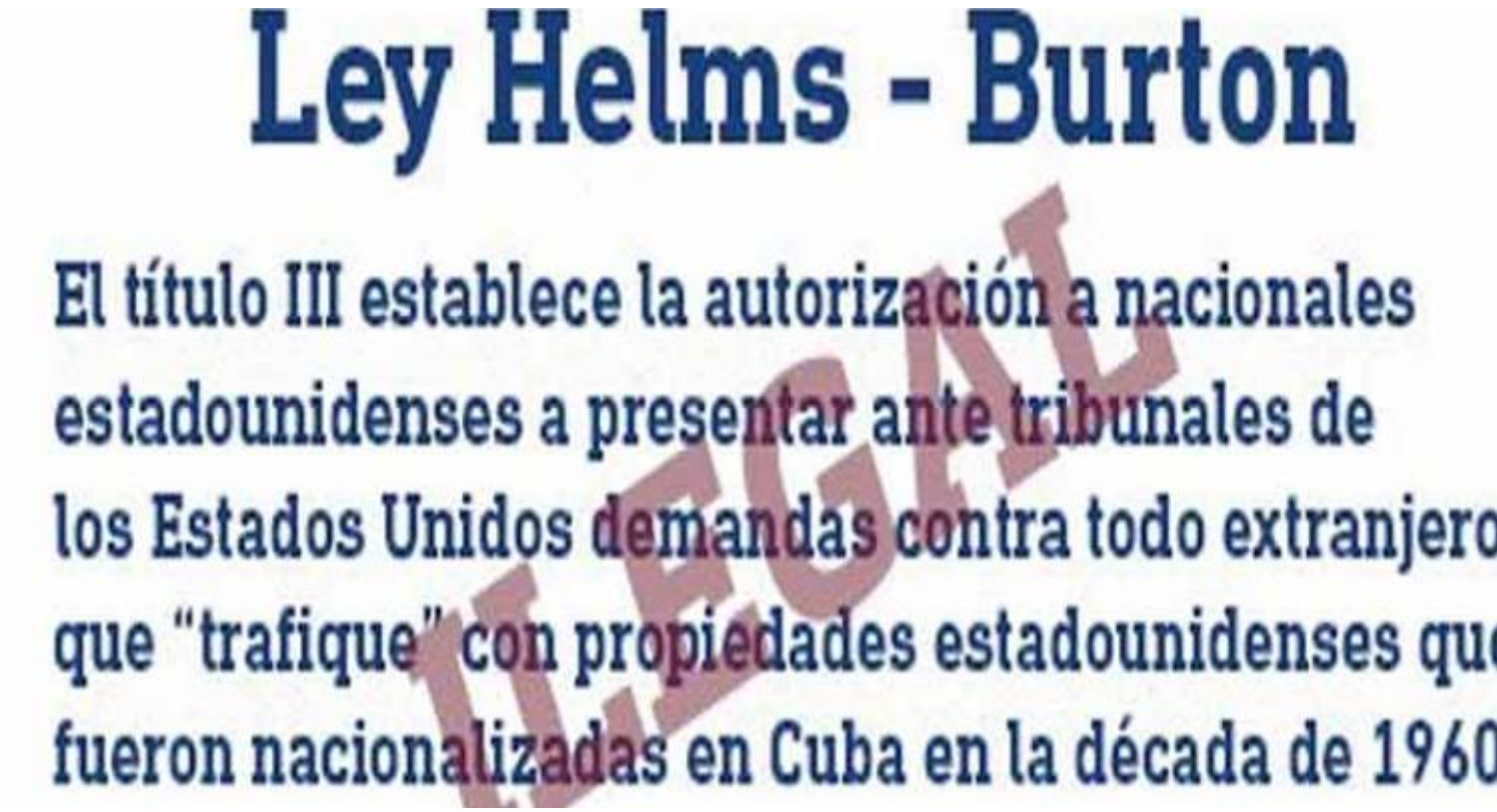

La Havane, 17 avril, (RHC).- John Bolton, conseiller de l'administration Trump à la sécurité nationale, a sans aucun doute choisi le mauvais jour pour annoncer de nouvelles sanctions contre Cuba.

Il a pris rendez-vous à Miami avec les vétérans de l'invasion de la Baie des Cochons, un événement qui a marqué, il y a 58 ans jour pour jour, la première défaite de l'impérialisme étasunien en Amérique Latine.

Les médias nord-américains ont avancé l'annonce par John Bolton de l'application du chapitre III de la loi Helms-Burton.

Systématiquement suspendu jusque-là par Washington pour ne pas froisser ses alliés, le dit chapitre permet aux ressortissants étasuniens de poursuivre devant les tribunaux fédéraux les entreprises qui ont réalisé des gains grâce à des sociétés nationalisées dans les années 60 par le gouvernement cubain.

A La Havane, l'Union Européenne a confirmé son opposition à l'application du chapitre III de la loi Helms-Burton.

Peu après la ratification de l'accord de dialogue politique et de coopération entre Cuba et l'Union Européenne et la signature d'un accord pour le développement durable, Stefano Manservisi, directeur général pour la Coopération et le Développement de la Commission Européenne, a condamné le

caractère extra-territorial de la loi Helms-Burton.

«Deuxièmement, je considère illégale cette mesure, la mise en application extra-territoriale de ce blocus.

Troisièmement, nous avons passé un accord avec les États-Unis en 1998 et donc, si cet accord n'a pas été respecté, nous avons une loi antidote qui permet aux entreprises européennes de contrattaquer. »

De son côté, Alberto Navarro, ambassadeur de l'Union Européenne à Cuba, s'est également prononcé à ce sujet :

«L'application extra-territoriale de l'embargo étasunien est illégale, elle va à l'encontre du droit international. Moi, personnellement je la considère aussi immorale. Ces 60 dernières années, le seul résultat de l'embargo est la souffrance du peuple cubain. L'Union Européenne s'est munie d'une loi antidote, un règlement du Conseil datant de 1996 tout comme l'ont fait le Canada, le Japon ou le Mexique, règlement qui assure à nos citoyens, à nos entreprises la protection de l'Union Européenne. Et donc, dans le cas de plaintes déposées devant des tribunaux des États-Unis, les Européens ont l'obligation de ne pas collaborer et la possibilité de poursuivre les entreprises ayant demandé des indemnisations pour le soi-disant usage de propriétés confisquées ici à Cuba. Bien entendu, cela va créer encore plus de confusion pour les investissements étrangers, qui aident à la création d'emplois et à la prospérité. C'est pourquoi la présence ici de notre directeur général et c'est pourquoi nous avons pris des mesures pour la promotion des investissements.»

La Commission européenne envisage de porter l'affaire devant l'OMC, l'Organisation Mondiale du Commerce.

Dans une lettre adressée au secrétaire d'État nord-américain, Mike Pompeo, et citée par le journal espagnol El Pais, l'Union Européenne prévient l'administration Trump qu'elle prendra des mesures de rétorsion y compris la possibilité de confiscation d'entreprises nord-américaines implantées en territoire européen.

---

https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/188614-un-mauvais-jour-pour-annoncer-des-mesures-contre-cuba

Radio Habana Cuba